

## Sommaire

- ⇒ Budget participatif : faites des propositions !
- ⇒ Inauguration du Parc des Terrasses du musée
- ⇒ Actualité : Les trottinettes électriques : c'est minimum 14 ans ! A Mulhouse la législation avait été précédée par une limitation de la vitesse dans les aires piétonnes suite à des accidents dont un mortel en 2022
- ⇒ Marcher à l'écoute — Présentation de cette nouvelle association locale
- ⇒ Arrêt sur image - Agenda

## Budget participatif - "mobilités douces"

Nous avons déjà évoqué la présente dans notre info du mois de juillet. Le délai de la remise des projets est fixé au 30 novembre.

Alors en avant ! Si vous avez des idées,

c'est bien volontiers que nous vous accompagnons en cas de besoin, la plateforme de l'agence est bien faite et simple d'utilisation. Nous vous mentionnons à la fin du document le lien. A ce jour près d'une trentaine de personnes ont participé à cette concertation. Nous vous conseillons de présenter des choses bien concrètes.



# Inauguration du Parc des Terrasses du musée

Lors de la fête organisée pour l'ouverture du Parc des Terrasses du Musée, le samedi 23 septembre, nous avons tenu un stand d'informations et proposé des balades avec nos triporteurs. La création de ce parc a permis de remodeler cet axe qui était entièrement allouée à la circulation automobile. Dans le cadre de la concertation avec la ville, on nous avait promis que la traversée du parc se ferait avec un aménagement cyclable, donc pour les seuls cyclistes et un cheminement pour les piétons séparés. Qu'en est-il en réalité ? Ce fut aussi



l'occasion à la municipalité de faire part du calendrier des futurs projets « vélo » (selon l'encart paru dans M Plus que nous reproduisons ci-après).

## Ça roule pour le vélo !

L'aménagement du parc des Terrasses du musée a transformé le paysage mais aussi les usages, dans ses environs immédiats. Une voie de circulation a ainsi été retirée au niveau de l'avenue de Colmar, tandis que la partie du boulevard Roosevelt, qui jouxte le parc, est désormais réservée aux mobilités douces. D'ici fin 2024, ce tronçon sera prolongé par une vélorue et une piste cyclable à double sens, permettant de relier le centre-ville, depuis Bourzwiller. Ces aménagements s'inscrivent dans le cadre du plan de développement des mobilités douces, qui prévoit la mise en place d'itinéraires permettant de traverser la ville de part en part. D'ici la fin de l'année, des travaux concerneront la Porte de Bâle et la rue des Bonnes

Gens, tandis que la rue Franklin et l'avenue Briand entameront leur transformation avec une circulation dédiée aux bus et vélos, début 2025. « Le défi est de proposer une alternative aux automobilistes, en amont, pour leur éviter d'emprunter ces secteurs s'ils n'ont pas besoin d'y aller. Cela n'impacte pas tant que cela les Mulhousiens, mais plus ceux qui ne faisaient que transiter », confie Claudine Boni Da Silva, l'adjointe au maire déléguée aux Mobilités.



# EDPM - c'est 14 ans maintenant !

L'usage des EDPM (Engins de déplacements particuliers motorisés) ou plus simplement les trottinettes électriques est réservé aux personnes de plus de 14 ans et ceci depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Les coupures de presse ci-après, issues du quotidien l'Alsace du 12.10.2023 reprennent les différentes obligations et



font état d'une opération de contrôles effectués par la police locale. Dans cet article est évoquée également la limitation de vitesse de 6

km/h (ce qui est une bonne chose), or celle-ci n'est pas mentionnée sur le terrain (sauf erreur de notre part), s'il est vrai que la prudence est recommandée sur des panneaux en entrant dans la zone piétonne, mais nulle trace de la limitation de vitesse...alors qu'en est-il et comment la constater et donc la verbaliser ....

## COUP DE PROJECTEUR

### Gyropodes, monoroues, hoverboards et trottinettes dans le collimateur

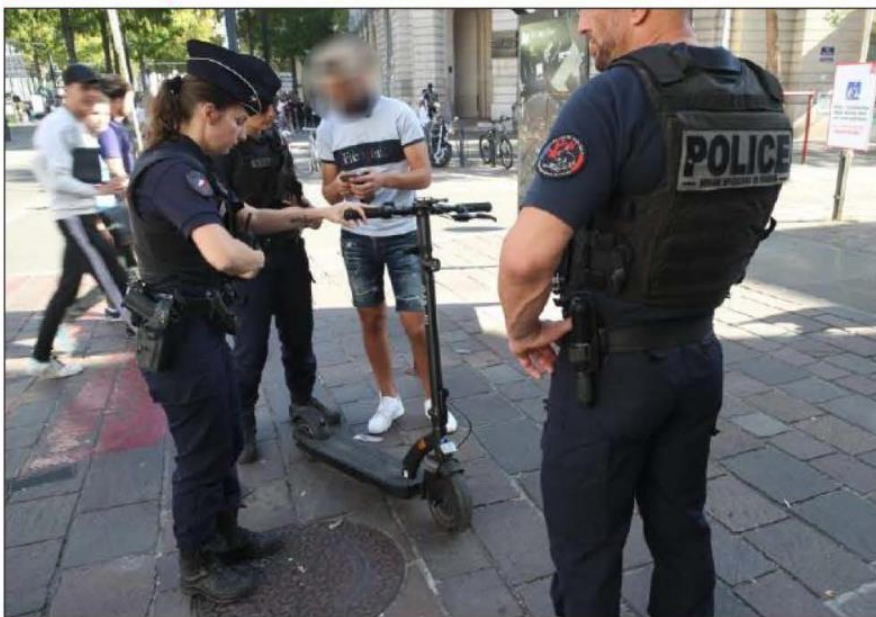
Grosse opération de police ce mercredi après-midi au centre-ville de Mulhouse (voir ci-contre), initiée par le DDSP68 (direction départementale de la sécurité publique) et avec, sur le terrain, la brigade moto du commissariat, la brigade spécialisée de terrain (BST) et des renforts de la police municipale. Objectif : contrôler tous les usagers d'EDPM (engin de déplacement personnel motorisé), en clair les trottinettes et monoroues électriques, les gyropodes et autres hoverboards. « Un décret publié au Journal officiel le 1<sup>er</sup> septembre 2023 a relevé à 14 ans l'âge minimum pour conduire une trottinette électrique. Il était jusque-là de 12 ans. Cette mesure fait partie de l'objectif de protéger, dissuader et éviter les comportements dangereux », explique le lieutenant de police Patrick Cagnac. Autre nouveauté : en zone piétonne, la vitesse maximale est de 6 km/h et sur piste cyclable, de 25 km/h.

Relever à 14 ans l'âge exigé pour être au guidon d'une trottinette électrique vise à éviter les accidents qui peuvent intervenir en raison de la faible expérience du conducteur. Les nouvelles mesures font suite à la forte augmentation du nombre d'accidents graves impliquant les différents EDPM (+ 36 % entre 2021 et 2022 en France).

Le décret a aussi durci les sanctions prévues pour ceux qui transportent un passager sur leur trottinette électrique, ainsi que pour la conduite sur des voies interdites. Les amendes passent de 35 € à 135 €. Ces nouvelles règles concernent l'ensemble des EDPM.

Alain CHEVAL

## L'IMAGE DU JOUR



Attention, les règles en matière de circulation avec une trottinette, une monoroue, un gyropode ou un hoverboard ont changé depuis le 1<sup>er</sup> septembre et l'addition peut être salée (lire ci-contre). Une opération de contrôle et de verbalisation avec la police s'est déroulée ce mercredi après-midi dans le secteur de la Porte Jeune et de la rue du Sauvage à Mulhouse. En moins d'une heure, une vingtaine de propriétaires de ces fameux EDPM (engins de déplacement personnel motorisé) ont été contrôlés. Résultat : cinq contraventions pour non-présentation de l'attestation d'assurance, cinq pour circulation sur le trottoir et une pour conduite avec oreillette. Photo L'Alsace/ Vincent VOEGLIN

# Marcher à l'écoute



## Marcher à l'Écoute ?

« **Marcher à l'Écoute** », est une association fondée en mai 2023 à Mulhouse par un animateur/coordonateur de projets, des musiciennes et musiciens, des éducatrices et enseignants, des militant(e)s...

**L'environnement sonore ?** C'est un patrimoine récemment reconnu par l'Unesco et une dimension de notre cadre de vie extérieur, où tout le monde agit.

**Notre approche** englobe ainsi différents domaines et enjeux ; nous visons un équilibre en promouvant en priorité les sons désirables, ceux issus de la diversité culturelle et naturelle. Plutôt que de lutter exclusivement contre le bruit, ces sons indésirables à diminuer, à retirer.

## Le principal enjeu

**Marcher - écoute ; deux mots simples pour s'adresser à tous les habitants**, aux personnes que l'on entend et voit le moins ; nouveaux arrivants, personnes en situation d' handicap, personnes âgées, aux jeunes et enfants particulièrement concernés...Une invitation à écouter notre environnement présent pour se projeter ensemble sur le futur.

# Marcher à l'écoute

## Les objectifs

- ✓ sensibiliser à l'environnement sonore et à ses enjeux ; santé, bien-être et vivre ensemble
- ✓ encourager la marche de proximité
- ✓ faire découvrir le cadre de vie urbain, naturel, culturel par l'écoute
- ✓ développer son rapport au sonore et à son environnement
- ✓ valoriser la diversité culturelle des habitants ; langues et musiques
- ✓ permettre une expression musicale acoustique régulière en extérieur
- ✓ inviter à témoigner et à participer, fonctionner en réseau ...

## Nos propositions d'activités

- ✓ **balades à l'écoute**, avec jeux, temps d'échanges, pratique musicale  
*Les témoignages peuvent être enregistrés et faire l'objet de documentaires audio diffusés sur la radio MNE et tout autre site.*
- ✓ **balades en langues** ; découverte de la ville et de ses environs destinée aux personnes migrantes, réfugiées apprenant le français.

*Chacune de ces balades est proposée comme un premier temps de rencontre avec les habitants. Dans un second temps, la participation, la co-construction de projets est possible et encouragée !*

- ✓ **débats** (pour enfants, adolescents, étudiants)
- ✓ **atelier musique en extérieur** (initiation, découverte d'instruments)
- ✓ **atelier prise de son/montage audio ...**

L'ensemble de la démarche, à vocation participative, s'inscrit dans une transition écologique, et solidaire.

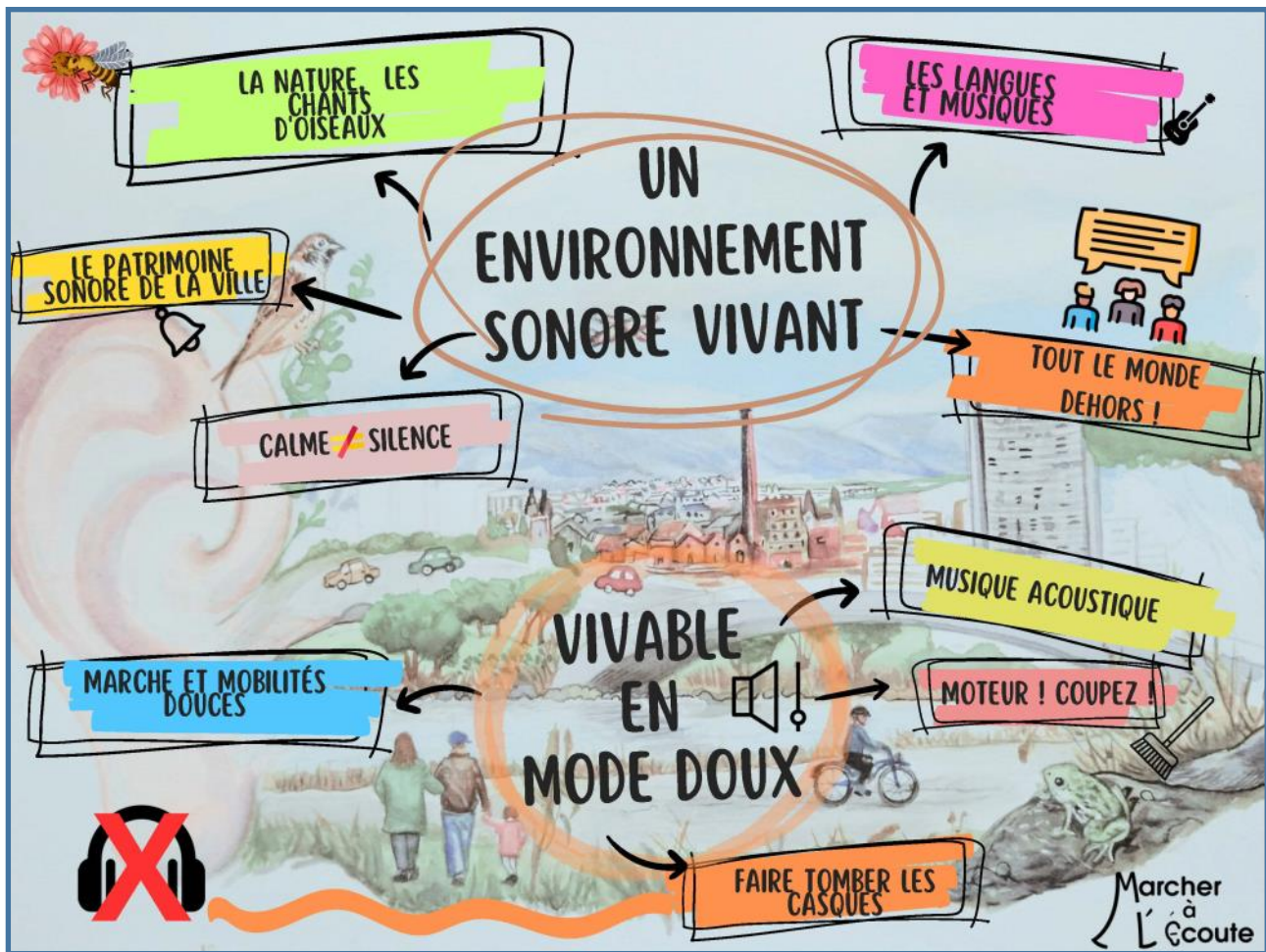
**marcher à l'écoute,  
d'un environnement vivant  
mais vivable en modes doux !**

[marchecouter@gmail.com](mailto:marchecouter@gmail.com)

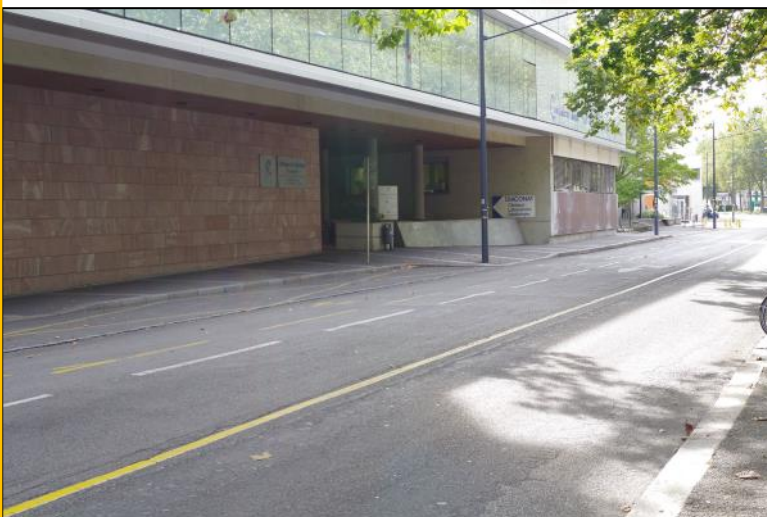
Tel. : 06 28 34 59

[facebook.com/marchecouter](https://facebook.com/marchecouter)

# Marcher à l'écoute



## Arrêt sur image



Victor, membre de notre association, nous fait part de son étonnement du fait de l'absence d'un passage piétons devant cet établissement hospitalier et du ralentissement de la vitesse de cette rue.

A noter que cette rue devrait faire l'objet d'un réaménagement complet dans les années à venir.

# Agenda

- ◆ Jeudi 19 octobre : Réunion de bureau à 17 h au siège de l'association
- ◆ Mercredi 25 octobre à 19 H : Véloration

Nous vous souhaitons une bonne semaine à toutes et tous.

Le thème de la prochaine Véloration :

